

Arrêté

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1996 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'étude du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A. Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Madame Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef du service des ressources humaines (SRH), présidente ;
- Monsieur Laurent BELLEGUIC, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Monsieur Jérôme COPPALLE, sous-directeur de l'enseignement supérieur (DGER) ;
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences (DGER) ;
- Madame Anne-Cécile DESGEORGES, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES.

Représentants suppléants

- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Julie BOURRIOT, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Nita JONCART, référente au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Monsieur Yannick CHENE, adjoint à la cheffe du bureau des établissements et des contrats (DGER) ;

- Madame Rym-Amina MOUMDJI, chargée de mission au sein du bureau des établissements et des contrats (DGER) ;
- Madame Rheka BERNARD, adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences (DGER) ;

B. Représentants des organisations syndicales

Représentants titulaires

Monsieur Régis CHARPENTIER	TFR classe exceptionnelle	FSU
Madame Gwendoline PROSPER	TFR classe exceptionnelle	UNSA
Monsieur Joël MONTELMARD	TFR classe supérieure	CFDT
Madame Pauline HEMEURY	TFR classe supérieure	CGT
Madame Patricia CORBIERE	TFR classe normale	FO
Monsieur Gaël VOISIN	TFR classe normale	FSU

Représentants suppléants

Madame Catherine VIVET	TFR classe exceptionnelle	FSU
Monsieur Erwann COPPERE	TFR classe exceptionnelle	UNSA
Madame Aurélie DEL CONT	TFR classe supérieure	CFDT
Monsieur Vincent LEMONNIER	TFR classe supérieure	CGT
Madame Ilham RAHALI	TFR classe normale	FO
Madame Anne-Sophie ROUSSEAU	TFR classe normale	FSU

Article 2

L'arrêté du 7 novembre 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **22 OCT. 2020**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Cédric MONTESINOS